

Éducation. Une nouvelle unité pour les enfants autistes à l'école Lemière

Une nouvelle unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), la sixième à Caen, va ouvrir ses portes jeudi 2 septembre, au sein de l'école de Lemière.

La rentrée de septembre 2021, ce jeudi, sera un peu particulière pour cinq élèves de l'école René-Lemière, en plein centre-ville. Souffrant de troubles autistiques, ils vont intégrer la toute nouvelle unité d'enseignement élémentaire autisme. « **C'est la sixième unité de ce type à Caen** », précise Amandine François-Goguillon, l'adjointe en charge des affaires scolaires.

Cinq adultes pour les encadrer

Depuis 2015, la Ville a noué un partenariat avec l'Éducation nationale et plusieurs associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux pour permettre à des enfants en situation de handicap, reconnus par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), de suivre leur scolarité dans un établissement « **classique** ». La première unité a été ouverte au sein de l'école maternelle Michel-Trégore, à la Folie-Couvrechef. Ont suivi l'école élémentaire Trégore, puis l'école Vieira Da Silva de la Grâce-de-Dieu. L'an dernier, ce sont les écoles Henri-Brunet et Jean-Guéhenno qui ont accueilli des enfants handicapés.

À l'école Lemière, inaugurée en janvier 2021, l'UEEA accueillera les élèves suivis par l'APAEI dans une salle de classe toute neuve, équipée d'un espace atelier attenant. L'unité est encadrée par cinq adultes, dont une enseignante spécialement formée. « **L'équipe compte aussi un encadrement médical et social** », complète Isabelle Margrin, la directrice de l'école.

À terme, l'unité d'enseignement élémentaire autisme de Lemière pourra accueillir jusqu'à dix élèves. Ces enfants sont comptabilisés dans les effectifs de l'établissement. Pour cette année 2021-22, l'école comptera six classes, soit une de moins que l'an passé.



Ce jeudi 2 septembre, cinq élèves autistes effectueront leur rentrée au sein de la toute nouvelle unité d'enseignement intégrée à l'école Lemière. ©Nicolas Claich/Liberté - Le Bonhomme libre.